

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/73  Paraphe: <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <b><i>DELIBERATION n°DC2014/66</i></b>	

Nombre de membres: Le trois juillet deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 125  
 Présents : 86  
 Votants : 94 (dont 8 pouvoirs)  
     POUR : 93 (99%)  
     CONTRE : 00  
     ABSTENTION : 01

Date de la convocation : 24/06/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGE ; Pierre DEMISSY ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Patrice FERON ; René FRANCCART ; Daniel GAUDARD ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Christian LONGHAIS ; Dominique LORIN ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION ; Dominique THOREL ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés: Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame Béatrice FABRITIUS ; Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM ; Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT ; Madame Magalie ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis POTRON ; Monsieur Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à Monsieur Jacques BOUILLON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Monsieur Christophe DION.

**OBJET : MOTION CONTRE LES DECISIONS DE FERMETURES D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
SANS CONCERTATION PREALABLE**

Considérant les compétences exercées par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en matière d'aménagement de son territoire ;

Vu les décisions prises par l'Education Nationale impactant fortement le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE la motion suivante :

- CHARGE le Président de transmettre cette motion au Directeur Départemental de l'Education Nationale et au Conseil Général des Ardennes visant à être associés et à proposer des solutions pérennes pour le territoire.

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**10 JUIL. 2014**

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2014/66 du 03/07/2014

Vu la délibération n°DC2014/17 du Conseil de Communauté en date du 11 mars 2014 validant le schéma d'organisation des services de l'Argonne Ardennaise et son programme d'actions prévisionnel, notamment l'axe 5 « Services Publics » qui se décline par l'objectif stratégique suivant « Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise ;

Considérant les projets de fermeture d'établissements primaires et secondaires sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant la mise en péril de l'offre scolaire sur un territoire rural tel que celui de l'Argonne Ardennaise ;

Les élus de la Communauté de Communes, réunis en Conseil Communautaire,

**DEMANDENT** aux services de l'Etat, notamment aux services de l'Education Nationale, d'être informés suffisamment en amont, de toute modification sur son territoire pouvant intervenir dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

**S'INQUIETENT** de telles décisions qui pourraient, de nouveau, fragiliser leur territoire.

**SOUHAITENT**, être associés aux groupes de travail mis en place à l'initiative de M. l'Inspecteur d'Académie du département des Ardennes, de manière à réfléchir et à proposer des solutions plus pérennes pour leur territoire.

**DEMANDENT** que priorité soit donnée au territoire de l'Argonne Ardennaise en cas de restructuration imposée.

Le 07 juillet 2014,

Le Président,

Francis SIGNORET

